

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 514.1-2021

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, a adopté le règlement numéro 514.1-2021 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 514.1-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 375 000 \$ VISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE RANG TERREBONNE AFIN D'AJOUTER UN MATRICULE À L'ANNEXE B

Le règlement 514.1-2021 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2022.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 2^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard